

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL

Mercredi 23 octobre 2024 à 19h00

AMBUTRIX

Présents :

Abergement-de-Varey : Mrs Laurent ROBERT, Philippe DEYGOUT et Stéphane JUENET – délégués titulaires

Ambérieu-en-Bugey : Mrs Thierry DEROUBAIX et Jean-Marc RIGAUD - délégués titulaires

Ambronay : Mme Delphine DANIOU-BLANC et M Pascal SIMON - délégués titulaires

Ambutrix : Mrs Norbert DAMIANS, Dominique DELOFFRE et Jean-Claude JOBEZ – délégués titulaires

Château-Gaillard : Mrs Jean-Pierre THIBAUD et Éric VINCONNEAU - délégués titulaires et M Gilles CELLARD – délégué suppléant

Douvres : M Guy BELLATON – délégué titulaire et M Yves PROVENT – délégué suppléant

Saint-Denis-en-Bugey : M Pascal COLLIGNON et M Yvon BABLON - délégués titulaires

Saint-Rambert-en-Bugey : M Gilbert BOUCHON et Mme Josiane CANARD – délégués titulaires

Torcieu : Mme Estelle BARBARIN et Giacomo VALERIOTI – délégués titulaires

Excusés :

Ambérieu-en-Bugey : M Joël GUERRY donne pouvoir à M DEYGOUT

Ambronay : M Ben-Amar NASSIA

Château-Gaillard : Mme Laëtitia VIEIRA remplacée par M Gilles CELLARD

Saint-Denis-en-Bugey : M Salvador PARINI donne pouvoir à M Pascal COLLIGNON

Saint-Rambert-en-Bugey : M. Alexandre LARDAUD

Torcieu : M Patrick COUPRIE donne pouvoir à Mme Estelle BARBARIN

Absents :

Ambérieu-en-Bugey : Mrs Christian DEBOISSIEUX et Philippe DI PERNA

Ordre du jour :

- 1/ NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
- 2/ APPROBATION DU PV DU COMITE SYNDICAL DU 19/09/2024
- 3/ CHOIX DU TITULAIRE ET NOTIFICATION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR L'OPERATION DE « DECONNEXION ET MISE EN SEPARATIF DES RESEAUX ASSAINISSEMENT, HAMEAU DE SERRIERES – ST RAMBERT-EN-BUGEY »
- 4/ CHOIX DU TITULAIRE ET NOTIFICATION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR L'OPERATION DE « FIABILISATION DU RESEAU DE COLLECTE ET DE TRANSPORTS DES EFFLUENTS DU SOUS-BASSIN VERSANT DE CORMOZ A CHATEAU-GAILLARD »
- 5/ AUTRES POINTS NE NECESSITANT PAS DE DELIBERATION

1/ NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Secrétaire élu : Monsieur Éric VINCONNEAU

2/ APPROBATION DU PV DU COMITE SYNDICAL DU 19/09/2024

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le procès-verbal du dernier comité syndical. Aucune remarque n'est formulée.

Le procès-verbal du précédent comité syndical du 19 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

3/ CHOIX DU TITULAIRE ET NOTIFICATION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR L'OPERATION DE « DECONNEXION ET MISE EN SEPARATIF DES RESEAUX ASSAINISSEMENT, HAMEAU DE SERRIERES – ST RAMBERT-EN-BUGEY »

M le Président explique en préambule que selon les règles établies par le STEASA, le rapport d'analyse des offres a été présenté aux membres de la commission de travaux le 21/10/2024.

M le Président, expose que le STEASA a lancé une consultation pour répondre aux besoins de l'opération de « Déconnexion et mise en Séparatif des réseaux assainissement, Hameau de Serrières – St-RAMBERT-EN-BUGEY ».

La passation du marché a été réalisée en procédure adaptée (MAPA) en application du code de la commande publique.

Un avis d'appel à la concurrence a été déposé sur la plateforme des marchés de l'Ain le 09/08/2024, avec une date limite de remise des offres fixée au 23/09/2024 à 12h.

Un avis a été publié au journal de la voix de l'Ain et sur le site internet du STEASA le 17/05/2024.

3 entreprises ont déposé une offre.

Après analyse des offres et négociation :

Il apparaît que le groupement BRUNET TP / DUMAS TP, a présenté l'offre technico-économique la plus avantageuse au regard des critères annoncés dans le règlement de consultation.

M le Président propose au comité syndical :

- ⇒ D'attribuer le marché relatif aux travaux pour la « Déconnexion et mise en Séparatif des réseaux assainissement, Hameau de Serrières – St RAMBERT-EN-BUGEY » au groupement ayant proposé l'offre technico-économique la plus avantageuse, soit au groupement BRUNET TP / DUMAS TP,
- ⇒ De l'autoriser à signer le marché correspondant et à procéder à sa mise au point en vue de la notification,
- ⇒ De dire que les crédits sont inscrits au budget 2024.

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Autorise le Président à attribuer** le marché relatif aux travaux de « Déconnexion et mise en Séparatif des réseaux assainissement, Hameau de Serrières – St RAMBERT-EN-BUGEY » après analyse des offres après négociation,

- **Autorise le Président à signer** le marché correspondant.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2024 avec augmentation de l'enveloppe de travaux.

4/ CHOIX DU TITULAIRE ET NOTIFICATION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR L'OPERATION DE « FIABILISATION DU RESEAU DE COLLECTE ET DE TRANSPORTS DES EFFLUENTS DU SOUS-BASSIN VERSANT DE CORMOZ A CHATEAU-GAILLARD »

M le Président explique en préambule que selon les règles établies par le STEASA, le rapport d'analyse des offres a été présenté aux membres de la commission de travaux le 21/10/2024.

M le Président, expose que le STEASA a lancé une consultation pour répondre aux besoins de l'opération de « Fiabilisation du réseau de collecte et de transports des effluents du sous-bassin versant de Cormoz à Château-Gaillard ».

La passation du marché a été réalisée en procédure adaptée (MAPA) en application du code de la commande publique.

Un avis d'appel à la concurrence a été déposé sur la plateforme des marchés de l'Ain le 25/06/2024, avec une date limite de remise des offres fixée au 05/08/2024 à 18h.

Un avis a été publié au journal de la voix de l'Ain et sur le site internet du STEASA le 28/06/2024.

4 entreprises ont déposé une offre et présentent une offre pouvant être analysée.

Après analyse des offres et négociation :

Il apparaît que le groupement SOMEK / SADE CGTH / EPUR INGIENERIE, a présenté l'offre technico-économique la plus avantageuse au regard des critères annoncés dans le règlement de consultation.

M le Président propose au comité syndical :

- ⇒ D'attribuer le marché relatif aux travaux pour la « Fiabilisation du réseau de collecte et de transports des effluents du sous-bassin versant de Cormoz à Château-Gaillard » au groupement ayant proposé l'offre technico-économique la plus avantageuse, soit au groupement SOMEK / SADE CGTH / EPUR INGIENERIE,
- ⇒ De l'autoriser à signer le marché correspondant et à procéder à sa mise au point en vue de la notification,
- ⇒ De dire que les crédits sont inscrits au budget 2024.

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Autorise le Président à attribuer** le marché relatif aux travaux de « Fiabilisation du réseau de collecte et de transports des effluents du sous-bassin versant de Cormoz à Château-Gaillard » après analyse des offres après négociation,
- **Autorise le Président à signer** le marché correspondant.

- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2024 avec augmentation de l'enveloppe de travaux.

5/ AUTRES POINTS NE NECESSITANT PAS DE DELIBERATION

- Un état de l'avancement de la démarche de transfert de compétence est présenté aux élus du comité syndical :
 - o Un point sur les échanges avec la DGFIP, SGC et le CDL réalisés depuis le lancement du projet avec la rédaction d'une charte de transfert à diffuser aux communes transférantes dès validation du comptable public,
 - o Un point sur l'aspect administratif avec le retour de la préfecture sur la validation des projets de dissolution du SIERA et de modification du périmètre du STEASA avec les prises de compétences et changement de dénomination. Un point avec les Maires de 15 communes sera réalisé fin novembre 2024,
 - o Un point sur l'aspect organisationnel et RH du SERA, afin de présenter la démarche du projet d'organisation du regroupement des agents réalisé, présenté et débattu sur les différentes pré-validations nécessaires à la saisine du CST du CDG01 du 5 novembre 2024 (aménagement du temps de travail, horaires, rémunérations, acquis sociaux, ...),
 - o Un point a été fait et débattu sur la recherche active d'un local adapté ou d'un terrain avec construction ultérieure pour le syndicat.
- Un retour sur la réunion avec la DDT concernant le projet de la future station et des optimisations en cours sur la station actuelle, est également fait aux membres du comité syndical

Prochaine réunion du comité syndical : 21 novembre 2024 puis 19 décembre 2024

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Fait le 23 octobre 2024 à Ambérieu-en-Bugey,

Thierry DEROUBAIX,
Président



Éric VINCONNEAU,
Secrétaire de séance

